

Les différents échelons des politiques et leur coordination pour la préservation/valorisation des produits de qualité liée à l'origine

Emilie Vandecandelaere

FAO, Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (Italie)

Résumé. La valorisation de la qualité liée à l'origine au travers notamment des indications géographiques (IG) peut contribuer au développement rural dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. En effet, promouvoir cette qualité spécifique peut permettre d'améliorer les revenus des producteurs locaux en différenciant ces produits sur le marché et favoriser une dynamique locale et l'organisation collective des acteurs, tout en participant à la préservation et la promotion des savoir-faire traditionnels et des ressources naturelles locales. Pour favoriser ces effets positifs au niveau local, le cadre institutionnel national avec ses politiques de développement peut jouer un rôle important. En effet, même si la démarche locale des producteurs constitue le cœur du processus, un cadre institutionnel national adéquat est primordial afin d'assurer la reconnaissance, la protection et la promotion des démarches IG. L'articulation de ces deux niveaux, fortement interdépendants, est un facteur clé ; ainsi les projets d'assistance technique de la FAO sur l'appui à la mise en oeuvre du cadre institutionnel s'appuient sur des cas pilotes de mise en place d'IGs au niveau local.

Mots-clés. Organisation internationale - Développement rural - Indication géographique

The different echelons of policies and their coordination for the conservation/sale of quality products related to origin

Abstract. *The promotion of the origin-based quality, in particular through geographical indications (GI), can contribute to sustainable rural development in these three components: economic, social and environmental. Indeed promoting this specific quality may improve local producers' income through products differentiation on the market and encourage local dynamics and stakeholders organization, while promoting and preserving traditional know-how and local natural resources. In order to ensure these positive effects at the local level, the national institutional framework and the development policies in particular can play an important role. Indeed even if the local actions of the producers are at the core of the process, an appropriate national institutional framework is essential in order to recognize, protect and promote the GIs. The coordination of these two interdependent levels is a key-factor; therefore the technical assistance projects of FAO about implementation of the institutional framework are relying on local GI implementation processes that are used as pilot-cases.*

Keywords. *International organization - Rural development - Geographical indication.*

I – Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) développe ses actions dans le cadre des Objectifs du Millenium, en particulier le premier objectif relatif à la lutte contre la pauvreté et l'éradication de la faim dans le monde. Deux voies permettent d'aller dans ce sens : le développement de programmes de sécurité alimentaire pour les populations en situation d'extrême pauvreté et l'accès aux marchés pour les petits producteurs en particulier et le développement d'emplois en milieu rural.

Options méditerranéennes, A n°89, 2009 - Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens

Les enjeux de sécurité alimentaire sont toujours plus pressants : les estimations donnent une augmentation de la population de 6 à 9 milliards dans les quarante prochaines années, sachant qu'actuellement 854 millions de personnes souffrent de faim et malnutrition. Ajouté à cela, le développement des bioénergies, la production agricole devrait alors s'accroître de 56% entre 1999 et 2030 pour faire face à l'augmentation de la demande.

Dans ce contexte, la question du rôle des produits de qualité spécifique, c'est-à-dire présentant des caractéristiques valorisées sur des marchés de niche le plus souvent, au travers d'un label et d'une démarche volontaire, est posée.

Il s'avère que la demande des consommateurs pour des produits de qualité diversifiés augmente, avec des attentes spécifiques autour notamment de l'origine et des modes de production particuliers, ou des démarches éthiques et durables. Cette tendance est plus ancienne dans les pays développés mais elle existe également dans les pays en voie de développement, notamment dans les centres urbains.

Les attributs spécifiques de tels produits peuvent contribuer à préserver les ressources locales, cette préservation pouvant être associée par ailleurs à une meilleure efficacité de production au travers d'itinéraires techniques améliorés. De plus, l'accès à des marchés rémunérateurs de cette qualité contribue à améliorer le revenu des producteurs et maintenir l'emploi en milieu rural. C'est pourquoi les démarches de valorisation de produits de qualité spécifique peuvent être des outils de développement durable.

Parmi ces démarches, la qualité spécifique liée à l'origine présente un intérêt lié au lien entre le produit et son territoire. Les travaux menés par la FAO dans ce domaine ont permis de collecter des informations sur les expériences en cours. Des études de cas dans différentes régions du monde (Amérique Latine, Europe de l'Est, Afrique du Nord) associées à l'organisation de séminaires régionaux¹ durant lesquels les représentants des pays ont pu débattre des questions autour de la mise en place d'indications géographiques, au niveau local et le cadre institutionnel au niveau national, ont ainsi permis de tirer un certain nombre d'enseignements. Les éléments développés ci-après, relatifs aux échelons et la coordination nécessaire des politiques de reconnaissance et de valorisation produits de qualité liée à l'origine, sont donc directement issues de ces discussions et questions soulevées par les acteurs sur la base de cas concrets (institutionnels, représentants de producteurs, experts).

II – La qualité liée à l'origine

La reconnaissance de la valorisation de la qualité liée à l'origine peut contribuer à la préservation du patrimoine alimentaire et au développement durable dans ses trois dimensions.

Au niveau environnemental, la spécification des méthodes de production traditionnelles peut contribuer à la préservation des ressources locales, tandis que souvent les caractéristiques des produits tiennent à la spécificité d'une race animale ou d'une variété locale contribuant à préserver la biodiversité.

Au niveau social, les démarches de reconnaissance de la qualité permettent de contribuer à la fois à la préservation et la valorisation du patrimoine locale, les traditions, les modes de vie. Par ailleurs, la mise en place d'un label de qualité liée à l'origine suppose une organisation de la filière et au niveau territorial, ce qui contribue à renforcer les organisations locales.

Enfin, au niveau économique, la valorisation de cette qualité passe par l'accès à des marchés rémunérateurs des caractéristiques liées à l'origine, contribuant à un meilleur revenu et au maintien des activités, en particulier dans des zones marginalisées. Du fait de leur qualité spécifique et de leur réputation, les produits liés à l'origine peuvent être objets d'usurpation. La protection de l'indication géographique associée à la qualité liée à l'origine permet alors de sécuriser l'accès et le maintien du marché.

Cependant, ces effets ne sont pas automatiques et simultanés. En particulier, pour contribuer au développement local durable, la dimension économique liée à la valorisation du produit sur un marché et la protection du nom doit être associée à des politiques de développement territorial pour prendre en compte l'ensemble des dimensions de la durabilité. Ces politiques, de nature privée ou publique interviennent à différents niveaux, et en particulier aux niveaux national, local et régional.

III – Les différents échelons des politiques

1. La reconnaissance : un double processus

La reconnaissance d'un produit de qualité liée à l'origine et aux traditions suppose un double processus, au niveau local et au niveau institutionnel national.

Au niveau local, les acteurs locaux, en particulier les producteurs, sont porteurs du savoir-faire et des traditions, qui, en combinaison avec les autres ressources locales et leur interaction, c'est-à-dire le terroir, donnent au produit ses caractéristiques spécifiques. La reconnaissance de la qualité spécifique du produit commence donc par la prise de conscience par les producteurs eux-mêmes de cette valeur particulière, suivie d'une démarche collective pour la définir selon un cahier des charges, délimiter l'aire concernée, demander sa reconnaissance officielle et gérer le processus de valorisation de cette qualité.

Le processus local est donc primordial et essentiel pour préserver un patrimoine alimentaire et les ressources locales associées dans une démarche de développement rural. Cependant il doit être complété par un **processus institutionnel national** en ce qui concerne à la fois la protection juridique pour sécuriser le marché et les politiques d'encadrement pour favoriser le développement territorial durable.

La **protection juridique de l'indication géographique**, quelque soit le cadre légal et l'outil de protection, doit permettre de protéger les consommateurs et les producteurs contre l'usurpation ou des mentions frauduleuses et ainsi assurer le bon fonctionnement des marchés. Différents outils juridiques peuvent être utilisés. En effet, les pays peuvent satisfaire aux obligations de protection de l'indication géographique liées à l'Accord ADPIC de l'OMC, soit au travers de leur législation existante en matière de propriété intellectuelle (marque collective ou de certification le cas échéant), protection du consommateur ou concurrence, soit par la mise en œuvre d'une législation dédiée à une protection spécifique des IGs et Appellations d'origine (AO) (système sui generis). Il est important que l'outil prenne en compte les spécificités de l'indication géographique, à savoir : le fait qu'elle constitue un droit collectif, qu'elle s'appuie sur la définition d'un produit agricole ou alimentaire (voire artisanal), et qu'elle relève d'une justification du lien avec une origine géographique. Ces éléments confèrent un rôle important à l'évaluation technique de la demande de protection d'une indication géographique.

Mais la protection de l'IG comme outil de valorisation économique n'est pas la seule dimension de l'encadrement institutionnel qui peut favoriser la préservation et la valorisation d'un patrimoine alimentaire et le développement durable des territoires ruraux au travers de politiques globales. De telles politiques permettent de favoriser la mise en place d'une IG locale et sa gestion au fil du temps selon des critères de durabilité (social, environnementale et économique), par exemple au travers de lignes directrices pour les acteurs concernés, d'appuis techniques ou financiers avec des projets de développement, ou l'identification au niveau national des potentiels au travers d'inventaire. Le rôle d'information et d'éducation des consommateurs est également un aspect important à considérer afin d'assurer la compréhension des labels sur le marché et la justification de leur prix.

2. Importance de l'articulation des deux pôles, local et national

Ces deux niveaux de reconnaissance sont des pôles indispensables l'un à l'autre : il ne peut y avoir de registres d'indications géographiques sans demandes d'enregistrement ni d'indications géographiques reconnues officiellement sans cadre institutionnel. Aussi dans de reconnaissance de produits du terroir et la mise en place d'IG, est-il nécessaire de considérer les deux niveaux et leur articulation. C'est pourquoi les projets d'assistance technique de la FAO sur l'appui à la mise en oeuvre du cadre institutionnel s'appuient-ils sur des cas pilotes de mise en place d'IGs au niveau local.

Les travaux menés ont montré l'importance des institutions et des fonctions intermédiaires entre ces deux niveaux. Ainsi, le niveau des directions décentralisées des ministères, les provinces, collectivités ou régions locales est essentiel pour appuyer les démarches locales et faire le lien avec le niveau national. Les coopérations décentralisées entre régions peuvent jouer un rôle important en ce sens en appuyant la dynamique et soutien régional, comme l'illustrent celles au Maroc avec des régions de France par exemple (entre la Région de Souss Madra et l'Aquitaine ou encore entre la Région de l'Orientale et Champagne Ardennes) mais aussi en Syrie (Région Idleb et Apulia). Différentes fonctions d'appui à la dynamique territoriale sont possibles : réalisation d'inventaire de produits potentiels, appuis techniques et financiers pour la rédaction de cahiers des charges, analyses etc., aide à la démarche participative (organisation d'ateliers...), échanges entre associations d'expériences entre producteurs...

Par ailleurs, un autre niveau doit être cité en matière de coordination : l'approche régionale entre pays d'une zone partageant des valeurs communes et des marchés voisins. Les séminaires régionaux (Amérique Latine, Méditerranée) ont en effet montré une convergence d'approches entre les pays de la région, vu les contextes socio-économique et géopolitique similaires, l'accès à des marchés communs, et la culture.

Les échanges entre pays, que ce soit sur les expériences des niveaux niveau institutionnel ou local, ont montré l'intérêt de développer des activités au niveau régional, notamment en termes de renforcement des capacités.

L'articulation entre ces différents niveaux peut être illustrée au travers de l'approche retenue en relation avec les ministères de l'agriculture des pays concernés par les projets de coopération technique : Tunisie, Maroc, Jordanie.

IV – Les activités relatives à la qualité liée à l'origine en Méditerranée

1. Développer les échanges entre pays de la Méditerranée : le Séminaire régional de Casablanca (novembre 2007)

Le séminaire sur les produits de qualité liée à l'origine et aux traditions en Méditerranée (8-9 novembre 2007 à Casablanca, hôtel Idou Anfa) a été organisé en étroite collaboration avec la Direction de la Protection de Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes du Ministère de l'Agriculture du Maroc, en charge de la mise en oeuvre de la loi sur les indications géographiques (adoptée par le Parlement en janvier 2008).

Le programme, la liste de participants, les présentations et les synthèses sont en ligne à l'adresse suivante : <http://www.mp-discussion.org/casablanca/>

Cent huit personnes ont participé au séminaire avec une représentation du Maroc, Tunisie, Jordanie, Liban, Egypte, Algérie, Turquie, France, Italie, Chypres, Syrie et de la Suisse dans différents secteurs : gouvernement, secteur privé, recherche et experts, société civile.

Trois grands objectifs ont pu être achevés :

- 1- dresser un état des lieux de la diversité des démarches de qualité en Méditerranée et mettre en évidence des points communs,
- 2- tirer des leçons en vue de recommandations adaptées à la Méditerranée (Afrique du Nord, Moyen Orient),
- 3- identifier des besoins en termes d'appui et de coopération, envisager des perspectives de développement en partenariat.

Le séminaire a été marqué par de riches discussions concernant le contexte international, les enjeux et défis au niveau local ainsi que la situation dans différents pays.

Ainsi le panorama institutionnel des IG en dans le Sud et l'Est de la Méditerranée a montré les évolutions en cours dans plusieurs pays pour renforcer la reconnaissance, préservation et valorisation, des produits de qualité liée à l'origine, dans le cadre de système *sui generis* en particulier.

Ces échanges ont permis d'alimenter une discussion sur les perspectives des IG en Méditerranée et les possibles coopérations. L'intérêt d'un projet régional a été souligné et plusieurs pays ont manifesté leur intérêt pour une assistance technique afin de finaliser les cadres institutionnels et réglementaires pour la valorisation des produits de qualité liée à l'origine.

2. Les projets d'appui à la mise en place et en oeuvre du cadre institutionnel

Suite au séminaire régional sur « *Produits de qualité liée à l'origine en Méditerranée* » de Casablanca, des projets de coopération technique (PCT) ont été formulés avec le Maroc, la Tunisie, la Jordanie en ce qui concerne l'appui à la mise en œuvre du cadre institutionnel.

A. Projet au Maroc

Au Maroc, les bases pour le régime des appellations d'origine appliquées aux produits agroalimentaires ont été énoncées en 1977 principalement pour le secteur vitivinicole. Afin de généraliser cette démarche, le département de l'Agriculture a élaboré un projet de loi relatif « *aux signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles et denrées alimentaires* » qui s'inscrit dans la politique nationale de développement rural durable, de valorisation de produits agricoles et alimentaires, de protection du consommateur avec comme préoccupation la protection du patrimoine agricole national. Cette loi prévoit trois signes distinctifs : l'indication géographique (IG), l'appellation d'origine (AO) et le label agricole (LA). Ce projet de loi a été adopté par le Parlement en janvier 2008. Ce projet de loi charge l'autorité gouvernementale ayant reconnu une indication géographique ou une appellation d'origine de procéder à cet enregistrement au niveau de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).

Le projet de coopération technique (PCT) (mai 2008-septembre 2009) a pour objectif global d'accompagner et de soutenir le Maroc dans l'effort qu'il entreprend pour la valorisation et l'identification de ses produits de qualité liée à l'origine. L'objectif spécifique consiste en l'assistance technique et le renforcement des capacités pour la mise en place et le

développement du système de reconnaissance et de certification des signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires.

B. Projet en Tunisie

En Tunisie, la loi n° 99- 57 du 28 juin 1999 relative aux appellations d'origine contrôlée et aux indications de provenance des produits agricoles vise la protection et la valorisation des particularités et des spécificités des produits agricoles en leur donnant la possibilité de porter un signe distinctif sous la forme d'une appellation d'origine ou d'une indication de provenance. Elle s'applique aux produits agricoles et alimentaires en l'état ou transformés qu'il soit d'origine végétale ou animale, ainsi que les vins et spiritueux. Actuellement est en cours la rédaction de projets de décrets d'application pour rendre opérationnel la gestion du système d'indications géographiques, et désigner l'autorité compétente prévue par la législation à laquelle devront rendre compte les organismes publics et/ou privés de contrôle désignés par le ministre dans les arrêtés propres à chaque indication.

Le projet de coopération technique (PCT) (mars 2008 - août 2009) vise à appuyer le développement et la mise en oeuvre du système de contrôle des produits de qualité liée à l'origine, au travers de l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement des produits de qualité liée à l'origine, la mise en place d'un système cohérent de contrôle et de suivi des filières et le renforcement des capacités organisationnelles du dispositif institutionnel et des professionnels.

C. Projet en Jordanie

En Jordanie, la loi sur les marques No. (33) de 1952 et ses amendements permettent de couvrir les indications géographiques et la loi sur les Indications géographiques No. (8) de 2000 traite spécifiquement des IGs. Néanmoins, aucune réglementation et procédure n'ont encore été développées pour enregistrer les IGs. Le souhait du gouvernement est de préciser le cadre juridique et institutionnel permettant de protéger les IGs afin d'améliorer la création de valeur ou le maintien des prix au travers de leur ressources territoriales et historiques.

Le projet de coopération technique (PCT) (qui devrait débiter à l'été 2008) vise à renforcer dans un objectif de développement rural la mise en oeuvre du système de qualité liée à l'origine tout en favorisant la démarche au niveau local pour deux types de produits laitiers.

Les projets ont été formulés avec les gouvernements de manière à tenir compte des différents échelons de politiques intervenant dans la mise en oeuvre des démarches de reconnaissance et de valorisation de la qualité liée à l'origine.

3. Les modalités d'actions selon les échelons

A. Niveau institutionnel national

Au Maroc, concrètement, le projet vise à finaliser le cadre réglementaire autour de la Loi n° 25-06, instaurer la Commission Nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité, former les auditeurs et contrôleurs impliqués dans le système de reconnaissances des signes distinctifs d'origine et de qualité ainsi que la certification des produits qui bénéficieront de ces signes, agréer les organismes certificateurs des produits de qualité.

En Tunisie, le projet au travers de la concertation entre les acteurs impliqués, identifiera selon les objectifs, les moyens et les modalités d'exécution du dispositif institutionnel, en particulier les options performant pour la mise en place d'un système national en charge du contrôle des produits de qualité liée à l'origine, formera en conséquence le personnel concerné, notamment au sein de la Commission technique des AO et IG, finalisera la cadre réglementaire.

En Jordanie, le projet précisant la stratégie de développement pour le développement des IG, en particulier en ce qui concerne le rôle du ministère de l'agriculture, finalisera le cadre réglementaire, renforcera les capacités organisationnelles des agents impliqués, en particulier au sein de la Commission Nationale.

B. Niveau local

Au Maroc, de nombreuses initiatives au niveau local ont été engagées par les producteurs, notamment dans le cadre de projets de coopération. Ainsi le séminaire de Casablanca a permis de présenter plusieurs processus bien avancés avec l'ébauche des premiers cahiers des charges. On peut citer par exemple, l'huile d'olive d'Essaouira, l'agneau de Berkane, la clémentine, l'huile d'argan, etc... Le PCT vise donc à appuyer, pour quelques-uns de ces produits engagés dans une démarche de valorisation de la qualité liée à l'origine, la procédure de reconnaissance officielle, au travers de la finalisation des cahiers des charges et de la demande d'obtention d'une indication géographique. Des aller- retour entre le niveau national et local sont donc prévus, d'une part pour préciser avec les acteurs locaux les critères nécessaires à la reconnaissance, et d'autre part, pour servir de cas pilotes aux membres de la Commission Nationale des signes distinctifs de qualité et d'origine dans les nouvelles procédures.

De même en Tunisie, plusieurs produits ont d'ores et déjà été identifiés dans le cadre de projet de valorisation des produits, par exemple la pomme de Sbiba ou la grenade de Gabès et le PCT visera, après avoir inventorié les produits potentiels et les plus avancés, à appuyer les démarches de reconnaissance de la qualité auprès des filières agricoles et agroalimentaires. Il sera par ailleurs mené une étude par processus territoriaux pour en tirer des enseignements afin de faciliter la diffusion des processus dans d'autres filières et territoires.

En Jordanie, le PCT prévoit d'appuyer des démarches locales plus en amont, dans la qualification, la définition du cahier des charges et la délimitation de l'aire géographique dans la perspective d'une reconnaissance de la qualité liée à l'origine, avec un volet important concernant l'organisation des acteurs, hommes et femmes, au niveau territorial, et l'appui à la commercialisation. Les produits laitiers concernés sont traditionnels et bénéficient d'une réputation nationale. Les résultats seront diffusés dans d'autres régions pour informer et sensibiliser d'autres producteurs susceptibles d'être intéressés par une telle démarche de préservation et de valorisation de leurs produits de qualité spécifique.

C. Niveau et fonction intermédiaires

La coordination entre les pôles local et national s'appuie dans les trois projets d'une part, sur des activités de rencontres et d'échanges et d'autre part, sur des institutions régionales.

En début et fin de projets, des séminaires nationaux réunissant l'ensemble des acteurs concernés au niveau institutionnel et représentants des producteurs sont organisés pour discuter des activités et leurs résultats de manière participative. Dans le cours des projets, des ateliers régionaux de sensibilisation sur le rôle dans le dispositif des institutions, collectivités locales/régionales, interprofessions et associations sont prévus. Des interprofessions et des formations pratiques de terrain pour les agents du dispositif au travers des produits pilotes. En Tunisie, une plate-forme d'échanges entre les producteurs et les institutionnels et experts sera mise en place au niveau de l'Agence de promotion des innovations agricoles (APIA) pour appuyer les démarches locales et au niveau des filières.

D. Niveau régional

Il est envisagé de capitaliser le travail qui sera réalisé et les expertises développées au niveau de ces trois pays afin qu'ils bénéficient à l'ensemble des pays de la zone.

Les moyens de diffuser l'information sur le processus en cours et sur les résultats finaux sont à l'étude, au travers de réseaux d'experts et de publication de manuels par exemple. Un projet régional avec d'autres partenaires est également considéré pour cibler des thématiques particulières autour de la qualité liée à l'origine et le développement local durable.

Ce montage prenant en compte plusieurs niveaux et rôles est nécessaire pour assurer la coordination entre ces niveaux et la mise en œuvre efficiente du dispositif sur les IG. Il représente l'un des défis des politiques de reconnaissance et de valorisation de la qualité liée à l'origine, d'autres sont aussi à prendre en considération.

V – Certains défis à considérer...

1. Complexité institutionnelle

La reconnaissance et la valorisation de la qualité liée à l'origine relève d'un processus institutionnel complexe, pour plusieurs raisons :

D'abord, la reconnaissance fait appel à plusieurs secteurs et types de compétences. La protection de l'indication géographique fait appel à différents systèmes juridique et en particulier la propriété intellectuelle. L'évaluation des justifications du lien à l'origine nécessite des compétences techniques particulières permettant de faire le lien avec le développement local, agricole et rural. La dimension patrimoniale suppose la prise en compte des aspects culturel voire touristique... Finalement au sein d'un gouvernement, la mise en place et en œuvre d'un dispositif s'appuie sur l'intervention de différents départements ministériels en charge de la propriété intellectuelle, l'agriculture, le développement, l'économie, la culture, le tourisme,... et suppose une coordination importante et une définition claire du rôle de chaque secteur dans le dispositif, notamment en termes de compétence première.

Ensuite, comme nous l'avons présenté, la mise en œuvre suppose une coordination, des échanges, entre les différents niveaux, en particulier national et local. Ceci suppose des mécanismes particuliers, qui peuvent notamment faire intervenir les niveaux décentralisés.

Enfin, un élément essentiel à prendre en considération est l'encadrement de l'utilisation d'une ressource liée au nom géographique et donc de nature collective, afin de permettre à la fois, une approche autour de la valorisation économique, d'approche privée, et une approche publique de création et de gestion des externalités positives.

Cette complexité explique les difficultés et la lenteur dans la mise en place du dispositif, afin de trouver le système adapté et consensuel, avec parfois des ajustements nécessaires au fil de la mise en oeuvre, mais cela ne doit pas décourager, au contraire. En effet, la complexité liée aux multiples facettes à prendre en considération, permet d'avoir une approche globale, intégrée qui est la base pour une action de développement durable.

2. La gestion des IG reconnues

Le développement des indications géographiques dans de nombreux pays est à un stade encore jeune : nos travaux ont montré les dynamiques à l'oeuvre pour permettre la reconnaissance de la qualité liée à l'origine, mais souvent, les étapes postérieures à la reconnaissance officielle sont peu envisagées, alors qu'elles constituent le début du système des IG à gérer. Au niveau institutionnel, cela suppose de prévoir les modalités de suivi, de certification et contrôle et répression, mais aussi de révision si nécessaire de certaines IG. En particulier, le système de certification et contrôle est essentiel pour assurer la crédibilité des signes mais peut représenter un coût susceptible de remettre en cause la démarche. Le

système à retenir nécessite une évaluation approfondie pour déterminer les modalités les plus adaptées, qui ne soit pas trop coûteux aux niveaux institutionnel et local pour les producteurs. Au niveau local, les producteurs doivent pouvoir s'organiser pour assurer l'autocontrôle nécessaire, ce qui suppose la mise en œuvre volontaire d'une régulation locale forte.

3. Information - éducation du consommateur (campagne, logo officiel, éducation au goût...)

Un autre élément fondamental à considérer au niveau institutionnel, est l'information des consommateurs concernant le signe de qualité officiel. Celui doit pouvoir reconnaître l'indication géographique et ce qu'elle signifie en terme de type de qualité, pour ne pas confondre avec d'autres mentions valorisantes sur l'étiquetage par exemple. Ceci est un facteur clef pour le succès des produits de qualité liée à l'origine, afin notamment de justifier un prix plus élevé lié à des coûts de production plus élevés et de permettre le consentement à payer du consommateur. Au-delà de cet aspect d'information sur le marché, l'éducation du consommateur peut être lié à la valorisation du patrimoine culinaire et culturel national.

Note

1. Séminaire régional « Qualité liée à l'origine et aux traditions en Méditerranée », Casablanca, Maroc, 8-9 novembre 2007, organisé avec le Ministère de l'Agriculture du Maroc. Atelier régional « Qualité des aliments liée à l'origine et aux traditions en Amérique Latine : enseignements et perspectives », Santiago, Chili, 12-13 décembre 2007, organisé avec le Ministère de l'Agriculture du Chili et l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA).